

# FRONTIERE ET IDENTITE, DEUX NOTIONS EN EVOLUTION ET INTERRELATION A L'HEURE DE LA GLOBALISATION

---

Le sujet abordé au cours de ce travail tient plus d'une réflexion qualitative que quantitative, dans le sens où il aborde des questions subjectives et évolutives. Il est donc important de bien cerner les concepts qui seront utilisés et questionnés. Aborder la question de la construction identitaire au Pays Basque et de son évolution par le biais des projets de coopération transfrontalière, qui entrent dans le champ de la discipline qui nous concerne, l'aménagement, sera également une manière de la traiter avec un certain recul.

S'intéresser à l'interrelation entre la mise en œuvre de la coopération transfrontalière et la construction identitaire transfrontalière au niveau du Pays Basque nécessite de définir et de comprendre les objets d'étude particuliers que sont la frontière et son évolution contemporaine, ainsi que les processus de construction identitaire (et notamment le rôle de l'espace et du territoire dans ces processus).

Ces objets sont en outre à replacer dans le contexte basque et de la *question basque* largement débattue, tant en France qu'en Espagne, mais également à replacer dans le cadre plus vaste des processus d'eupéanisation et de globalisation qui, en remettant en question l'Etat-nation, influencent largement l'évolution du statut de la frontière et questionnent d'une nouvelle manière les identités locales. Ces deux notions de frontière et d'identité sont en effet liées à la structure de référence en géopolitique qu'est l'Etat-nation et évoluent en relation avec sa propre mutation.

# 1. La globalisation ou la remise en question de l'Etat nation

---

## 11. Un bouleversement de l'ordre mondial établi

### a) Les marques de la globalisation

Au cours des dernières décennies, la globalisation (ou mondialisation) est un phénomène qui a été largement étudié et commenté. Au départ économique, l'intensification des échanges à l'échelle globale s'est aujourd'hui étendue à de nouveaux domaines. Les échanges commerciaux internationaux, sans cesse plus importants et rapides, l'émergence, le développement et la domination des entreprises dites « multinationales », ou « transnationales », les flux financiers mondiaux et instantanés, permis notamment par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, ont construit peu à peu un univers économique largement indépendant des États. Au delà, de nouveaux domaines se trouvent aujourd'hui globalisés. Les sorties cinématographiques ne sont plus nationales mais mondiales, des produits de consommation emblématiques sont distribués à l'échelle planétaire par des multinationales, des artistes rencontrent une renommée mondiale: certains parlent même de l'émergence d'une culture mondiale. Des informations de portée mondiale sont relayées par des médias eux aussi mondiaux, dont le premier et le plus emblématique reste Internet. Certaines institutions, politiques ou non, ont également fait leur apparition. L'Organisation des Nations Unies, le Fond Monétaire International, l'Organisation Mondiale du Commerce, les tribunaux internationaux, les multiples Organisations Non Gouvernementales sont la marque d'une société mondiale en éclosion.

Ce phénomène de globalisation s'accompagne parallèlement d'un renforcement des identités locales, régionalismes ou nationalismes, ainsi que de l'augmentation de la violence à l'échelle mondiale. Pour Appadurai, l'une des conséquences de la globalisation est le passage d'un ordre mondial pacifique, déchiré par des conflits ponctuels, à un ordre mondial fait de violence, entrecoupé de périodes ponctuelles de paix (Appadurai, 2007)<sup>1</sup>. Warnier identifie parmi les « réactions contrastées » face à la mondialisation de la culture les mouvements qui y voient des « promesses d'une planète démocratique », ceux qui y voient « une inéluctable perte d'identité qu'ils déplorent », d'autres enfin qui « militent pour affirmer leurs particularismes jusqu'à faire usage de la violence » (Warnier, 2008<sup>2</sup>).

### b) Le dépassement du cadre de l'Etat-nation

L'origine de ces conséquences de la globalisation tient à son inédite capacité à remettre en question le rôle de l'institution cadre de nos sociétés: l'État-nation.

Tout d'abord, selon Appadurai, la globalisation entraîne l'émergence de structures nouvelles, dites cellulaires, par opposition avec les structures vertébrées, parmi lesquelles il place l'État nation<sup>3</sup>. La globalisation permet de s'affranchir de

---

<sup>1</sup> APPADURAI, Arjun. *Géographie de la colère*, trad. de l'Anglais (Etats-Unis) par Françoise Bouillot, Payot, 2007

<sup>2</sup> WARNIER, Jean-Pierre. *La mondialisation de la culture*, Paris : Editions La Découverte, 2008

<sup>3</sup> APPADURAI, Arjun. *Géographie de la colère*, 2007

l'espace institutionnalisé, et de trouver un écho sans frontière à certaines causes ou idéologies. La mobilisation pro-tibétaine lors des Jeux Olympiques de Pékin est un exemple, le terrorisme mondial en est un autre. Où chercher alors ces terroristes sans frontières? On pointe du doigt des Etats qui les accueillent, mais tous les Etats sont susceptibles de les accueillir. Appadurai parle d'*incertitude* des Etats face à ces phénomènes sans frontières: l'ennemi de la nation n'est plus une autre nation, clairement identifiée, mais un individu lambda qui peut être n'importe qui. Pour simplifier, on peut donner l'image de bactéries (cellulaires) menaçant des organismes (Etats-nations, « vertébrés »).

De plus, la globalisation prive de certains pouvoirs et responsabilités que l'État-nation possédait traditionnellement. Ce constat se vérifie en matière d'économie, où l'État nation, d'abord Etat providence protecteur et interventionniste après la seconde guerre mondiale, a ensuite eu pour rôle principal d'accompagner la mise en place de l'économie de marché et la libéralisation économique (rôle de dérégulation), rôle qui semblerait aujourd'hui s'inverser à la faveur de la crise financière qui pousserait les Etats, en tout cas d'après leurs discours, à reprendre ce rôle de régulateur du marché. Du point de vue juridique, de nombreuses lois étatiques sont la conséquence de décisions supranationales voire mondiales (cas des directives européennes par exemple, même si les décisions européennes sont le fruit de débats entre responsables politiques et des gouvernements des pays membres, ou lois dérivées d'accords internationaux). Dans certains cas, ce sont des cours de justices internationales qui sont aptes à juger les criminels, ou des instances internationales qui imposent des sanctions à certains États. Pour Sassen, l'économie globalisée peut même se matérialiser ou s'ancrer territorialement directement au niveau local: ce ne sont plus les Etats qui attirent ou non les entreprises « transnationales », mais certaines régions ou même certaines villes qu'elle appelle « villes globales ». Ceci peut expliquer le renforcement du poids des échelons régionaux voire locaux (Sassen, 2009)<sup>4</sup>. L'État-nation est en quelque sorte un échelon intermédiaire de moins en moins incontournable, vidé d'une partie de sa substance et de certaines de ses prérogatives. Cela s'illustre par exemple par les lois de décentralisation en France, qui accordent de nouvelles compétences aux régions, ou bien par la délimitation de régions européennes (NUTS) pour sa politique de cohésion. Les problématiques, en sciences sociales ou politiques, ont d'ailleurs tendance à se déplacer du champ de l'étude des relations entre Etats ou au sein des Etats à une étude à de nouvelles échelles, les régions voire les villes entre elles: c'est ce que souligne Sassen, ou Beck lorsqu'il évoque la fin du « nationalisme méthodologique » (Beck, 2007)<sup>5</sup>, ou encore Abélès pour qui l'anthropologie devient une pratique « cosmopolite qui prend acte de la mondialisation », le chercheur combinant aujourd'hui « intelligibilité des interdépendances qui caractérisent la planète et conscience des singularités, des histoires et des destins » (Abélès, 1997)<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> SASSEN, Saskia. *La globalisation. Une sociologie*, trad. Pierre Guglielmina, Editions Gallimard, 2009

<sup>5</sup> BECK Ulrich. « La condition cosmopolite et le risque du nationalisme méthodologique », in WIEVIORKA, Michel (dir.), *Les sciences sociales en mutation*. Auxerre : Éditions sciences humaines, 2007. p. 223-236.

<sup>6</sup> ABELES, Marc. « De l'Europe politique en particulier et de l'anthropologie en général », *Cultures & Conflits*, n°28, hiver 1997, [En ligne], publié le 07 Mars 2006. URL : <http://www.conflits.org/index379.html>. Consulté le 29 Avril 2011.

---

La remise en question de l'Etat-nation au sein d'un monde globalisé peut être comparée par analogie avec la structuration des roches et minéraux magmatiques sous l'effet d'un refroidissement plus ou moins rapide du magma. La roche issue d'un magma est au départ totalement fondue, ce sont les conditions de refroidissement entre autres qui vont conduire à la formation de tels ou tels cristaux, et qui vont donner à la roche sa structure générale.

Lorsque le refroidissement est lent, des cristaux de grande taille vont se former progressivement, et la roche sera intégralement formée de ces gros cristaux, visibles à l'œil nu (Photographie 1). Ceci peut symboliser la structuration du monde autour du modèle unique de l'Etat-nation et des frontières fixes et rigides, avant le phénomène d'intense globalisation.



**Photographie 1: Structure macrocristalline (source: blogg.org)**

Au contraire, un refroidissement très rapide, image d'une globalisation caractérisée par des échanges quasi-instantanés, entraînera la formation d'une roche sans cristaux, qui n'auront pas eu le temps de se former. La roche est alors une sorte de pâte homogène ou verre (Photographie 2), qui pourrait symboliser une identité mondiale unique, un système monde homogène (économie mondialisée, institutions mondiales, etc...).



**Photographie 2: Structure vitreuse (source:j2al.bloguez.com)**



**Photographie 3: Structure intermédiaire (source: blogg.org)**

Entre ces deux extrêmes, un refroidissement pas assez rapide pour former une pâte homogène et trop rapide pour structurer la roche en gros cristaux peu nombreux aura une structuration intermédiaire (Photographie 3). Les cristaux sont nombreux, de taille variable avec de nombreux microcristaux, enclavés parfois, avec par endroits une pâte non cristallisée. On peut reconnaître dans cette structuration l'état actuel de la remise en question du bloc étatique classique, de l'émergence en leur sein d'identités locales, de brouillage des frontières et de la multiplication d'Etats de petite taille (éclatement de l'ex-URSS, de l'ex-Yougoslavie, référendum relatif à la scission du Soudan), dans un monde globalisé qui émerge et se développe en parallèle, avec la multiplication d'échelons supranationaux d'échelle plus vaste (Union Européenne, Alena en Amérique du Nord, Mercosur en Amérique latine, CEDEAO en Afrique de l'Ouest, Ligue des Etats arabes), jusqu'à l'échelle la plus vaste de l'ONU.

## 12. L'Etat nation, modèle de référence en évolution

Que reste-t-il alors à l'État-nation? Son rôle semble évoluer pour se recentrer sur le cœur idéologique de son existence: la défense de l'*ethnos national* (Appadurai, 2007)<sup>7</sup>, mais face à ces phénomènes supranationaux couplés à d'autres phénomènes infranationaux, l'Etat semble également se reterritorialiser, Brenner parle alors de « state rescaling<sup>8</sup>».

### a) La reterritorialisation de l'Etat

Pour Brenner, on assiste en Europe à une restructuration de l'Etat depuis les années 70, sous l'influence de transformations politiques et économiques globales. L'ordre mondial classique né de la paix de Westphalie, fondé sur l'Etat nation et ses frontières, est remis en cause. Jusqu'aux années 70, l'Etat nation se pose comme un Etat providence, dont la politique économique et territoriale est essentiellement basée sur la redistribution à l'échelle de l'ensemble du territoire des profits réalisés par les régions industrielles. Il s'agit alors de permettre le développement de l'ensemble du territoire de manière égalitaire, ce qui passe entre autre par la mise en place d'infrastructures sur le territoire, la nationalisation des grandes entreprises, l'emploi dans le secteur public, l'aide au développement des zones rurales ou périphériques. L'Etat agit à l'échelle nationale, dans une logique top-down. A partir des années 70, avec la mondialisation galopante, mais aussi dans un contexte d'austérité fiscale, l'Etat protecteur s'affaiblit. Les chocs pétroliers successifs affectent les régions industrielles qui, moins aidées par l'Etat, construisent leurs propres politiques locales de gestion de crise et leurs propres modes de gouvernance. Le rôle régulateur de l'Etat passe quant à lui peu à peu entre les mains de structures supranationales comme l'Union Européenne. Les années 80 marquent la fin de la politique d'équilibrage territorial autrefois menée par l'Etat nation, qui développe alors une politique de « glocalization<sup>9</sup> ». La compétitivité de certains territoires, notamment les zones urbaines, est privilégiée et appuyée par l'Etat au détriment des zones moins développées (illustré par exemple par la fermeture des services publics dans les petites communes rurales françaises), dans l'optique de les inscrire dans une économie mondialisée, comme le souligne Sassen. Brenner parle d'une économie mondiale en réseau (« financial network », « worldwide inter-urban network »), en archipel (« archipelago economy »), concentrée dans des pôles urbains particuliers (qu'il appelle les « new strategic nodal points », avec pour exemple Londres, Amsterdam, Milan ou encore la « mégapolitisation » de Paris et de l'Ile de France. L'Etat accompagne ces stratégies locales ou régionales, son organisation spatiale est ainsi modifiée. D'une échelle nationale, l'Etat se décentralise et se reterritorialise à l'échelle régionale ou locale (« state rescaling<sup>10</sup>»), notamment via de nouveaux niveaux institutionnels infranationaux au service de ces échelons régionaux ou locaux.

En outre, Appadurai défend l'idée d'un recentrage du rôle de l'Etat nation autour de la défense d'un *ethnos national*. A ce stade, il convient d'ouvrir une parenthèse

---

<sup>7</sup> APPADURAI, Arjun. *Géographie de la colère*, 2007

<sup>8</sup> BRENNER, Neil. "Urban governance and the production of new state spaces in western Europe, 1960-2000". *Review of international political economy*, n°11, 3.08.2004, p 447-488

<sup>9</sup> Ibid

<sup>10</sup> Ibid

pour préciser la notion de *nation*. Garde évoque deux conceptions de la nation: la nation civique et la nation ethnique (Garde, 2004)<sup>11</sup>.

#### b) La construction de l'Etat-nation : nation civique ou nation ethnique

Le principe fondamental de la nation civique est l'adhésion à la nation par la reconnaissance de la communauté démocratique et du contrat social. Nationalité et citoyenneté vont donc de pair, les deux notions sont étroitement mêlées et même amalgamées. Ce concept est souvent associé à une structure jacobine de l'Etat, avec un pouvoir central fort, celui-ci s'appuyant souvent sur l'unification et l'assimilation des populations sous son égide. La création de l'État et de la citoyenneté est antérieure et conditionne la formation de la nation qui lui est associée. La nation est alors calquée sur les limites de l'Etat. L'exemple illustrant le mieux la nation dite civique est l'exemple français. L'Etat français, construit sous Louis XIV et incarné par le souverain est antérieur à la nation française dont la construction s'est faite au cours du temps et en particulier après la révolution française. Un corse, un basque, un savoyard, un breton, appartiennent de la même façon à la nation française et sont de nationalité française puisqu'ils sont citoyens français.

La nation dite ethnique se réfère davantage à la notion de groupe ethnique qu'à celle de la citoyenneté. Un groupe d'individus appartenant à la même ethnie, c'est à dire partageant une même culture (coutumes, traditions, modes de vie, langue) et la croyance en une origine commune peut prétendre former une nation au sens ethnique du terme. L'existence du groupe ethnique, concept socio-culturel, est la base de la construction d'une nationalité lorsqu'on y incorpore une dimension politique. Dans certains cas, la construction d'un État et d'une citoyenneté qui puissent se superposer à la nation (au sens ethnique) préexistante est recherchée: dans ces cas, la citoyenneté apparaît postérieurement à la nationalité, mais les deux notions restent plus ou moins distinctes. Un même État, une même citoyenneté, peut alors regrouper différentes nationalités, c'était par exemple le cas en ex-URSS ou en ex-Yougoslavie, qui se sont depuis morcelés.

En France, nationalité et citoyenneté sont deux notions confondues, du fait notamment de la politique d'assimilation menée par l'Etat, qui visait à homogénéiser l'identification française et renforcer la République. Néanmoins, certains régionalismes ont perduré au sein de l'Etat français, on assiste aujourd'hui à un réveil des nationalités ethniques au sein de l'Etat-nation et de la nation civique: on introduit alors la distinction entre citoyenneté et nationalité, ce qui paraît paradoxal en France où les deux termes sont quasiment confondus et où il est difficile de concevoir que les deux notions puissent ne pas coïncider. En Espagne, par exemple, cette distinction est commune et largement acceptée: on peut être de nationalité basque, catalane, galicienne, tout en étant citoyen espagnol. Nous y reviendrons lorsque nous préciserons le contexte particulier du Pays Basque.

Au cours du temps, les flux migratoires ont mêlé ethnies, citoyennetés et nationalités, jusqu'à composer des sociétés riches de leur métissage. Cependant, à l'heure où le rôle de l'Etat nation évolue, son existence semble être légitimée par la défense d'un *ethnos national*, la redéfinition de son identité, l'affirmation de la pureté de la nation. C'est ce qu'Appadurai appelle la peur de l'*incomplétude* (Appadurai, 2007)<sup>12</sup>, ce qu'illustre par exemple le débat sur l'identité nationale, encore d'actualité en France.

---

<sup>11</sup> GARDE, Paul. *Le discours balkanique, des mots et des hommes*, Paris : Fayard, 2004

<sup>12</sup> APPADURAI, Arjun. *Géographie de la colère*, 2007

La double existence au sein des Etats-nations d'*incertitude* et d'*incomplétude* conduit à la mise en opposition d'une majorité et d'une minorité, menant parfois à des conflits. Groupes majoritaires et minoritaires n'entretiennent pas forcément des rapports tendus ou conflictuels. Pour Bertheleu, ces rapports sont « asymétriques » mais « réciproques » (Bertheleu, 2006)<sup>13</sup>. Dans sa conception constructiviste des rapports majorité/minorité, la minorité se construit historiquement en lien avec un groupe majoritaire, qui lui-même se transforme par cette relation : ils « forment un ensemble », chacun des groupes puisant dans l'autre « une part de sa propre définition »<sup>14</sup>. En revanche, le groupe est majoritaire dans le sens où il détient la plus large part du pouvoir politique, économique ou culturel, excluant ainsi le groupe minoritaire de la « pleine participation à la vie de la société », d'après la définition donnée par Louis Wirth en 1945. Si ces rapports sont réciproques, leur caractère inégal, exacerbé par incertitude et incomplétude ressenties par le groupe majoritaire, peut les faire évoluer jusqu'au conflit. Quoiqu'il en soit, l'Etat-nation, structure modèle de nos sociétés, voit ainsi sa stabilité menacée

### c) Les nationalismes à l'heure de la globalisation

Ce contexte général d'évolution du rôle de l'Etat-nation, de son affaiblissement au sein d'une économie et d'une société globalisée, de son instabilité parfois, associé à un renforcement du poids des régions et des territoires locaux capables d'assurer leur propre développement par le biais de cette même globalisation, est source d'un retour en force des identités locales et parfois des nationalismes qui leur sont associés. Elles sont abordées d'un nouvel œil, et peuvent trouver leur place au sein d'un monde globalisé où l'Etat-nation n'est plus la structure incontournable, de référence. La globalisation peut être vue comme un phénomène favorisant l'émergence d'une culture mondiale et ainsi la dissolution des nationalismes. En réalité, les nationalismes semblent s'adapter, voire tirer parti de la globalisation. Les éléments culturels transnationaux sont souvent « vernacularisés », réinterprétés par ceux qui les reçoivent (Dieckhoff, Jaffrelot, 2004)<sup>15</sup> et ne gomment pas les nationalismes existants. La globalisation peut même les renforcer, dans le sens où le nationalisme ne se définit pas uniquement en référence au territoire mais surtout dans le rapport à l'Autre et son exclusion (Beck, 2007)<sup>16</sup>. Avec la globalisation, les contacts avec cet Autre se développent, s'intensifient, contribuant ainsi à la construction des nationalismes et leur renforcement (Dieckhoff, Jaffrelot, 2004)<sup>17</sup>. D'autre part, la construction supranationale dans le cas européen aurait tendance à réveiller les nationalismes, soit en tant que force de réaction face à ce qui est perçu comme une dilution des identités régionales ou nationales dans cet ensemble plus vaste et plus ouvert (exemple du renforcement des partis nationalistes européens, ou des mouvements nationalistes séparatistes tels que Batasuna – « unité » en basque- au Pays Basque), soit comme opportunité pour les partis autonomistes. A leurs yeux, la construction d'une Europe fédérale représente un moyen de limiter les pouvoirs de l'Etat

---

<sup>13</sup> BERTHELEU, Hélène. « Les rapports sociaux constitutifs des groupes minoritaires et majoritaires : une approche sociologique », in F. Martinez & M.-C. Michaud (dir.), *Minorité(s) : construction idéologique ou réalité ?*, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 19-26.

<sup>14</sup> Ibid

<sup>15</sup> DIECKHOFF, Alain, JAFFRELOT, Christophe. « La résilience du nationalisme face aux régionalismes et à la mondialisation », *Critique internationale*, n° 23, 02.2004, p. 125-139

<sup>16</sup> BECK, Ulrich. « La condition cosmopolite et le risque du nationalisme méthodologique »

<sup>17</sup> DIECKHOFF, Alain, JAFFRELOT, Christophe. « La résilience du nationalisme face aux régionalismes et à la mondialisation »

central ainsi que de renforcer ceux des régions<sup>18</sup>. C'est notamment le cas au Pays Basque, nous y reviendrons, où le Parti Nationaliste Basque (PNV), après avoir revendiqué indépendance, puis autonomie maximale au sein de l'État espagnol, prône aujourd'hui une région Basque aux larges pouvoirs institutionnels au sein de l'Europe en construction.

## 2. L'interrelation entre frontière et identité

---

### 21. La frontière en Europe : l'émergence des territoires transfrontaliers

La frontière est un objet complexe, difficile à appréhender. Harguindeguy souligne qu'on a souvent tenté de la qualifier selon sa nature, frontière naturelle ou artificielle par exemple, et qu'on ne s'y est intéressé que pour questionner indirectement les pouvoirs centraux qui s'y rattachent (Harguindeguy, 2007)<sup>19</sup>. Les évolutions actuelles des Etats-nations sous l'effet des processus de globalisation ou d'eupéanisation ont conduit à l'évolution parallèle du rôle de leurs frontières. L'objet frontière est depuis les années 70 abordé comme un sujet à part entière (limologie), et on réalise sa complexité et les enjeux qui s'y rattachent.

Le concept de frontière est né en Europe (paix de Westphalie de 1648), en lien avec l'avènement du modèle de l'Etat-nation comme forme dominante des relations internationales. Cependant, dès les origines, le concept de frontière porte une double ambiguïté. La première est liée à sa nature, puisque la frontière peut être vue comme une ligne ou comme une zone. La seconde est liée à sa fonction, qui peut être une fonction de coupure ou de lien.

#### a) La frontière, ligne séparatrice

La frontière a d'abord eu pour rôle principal de délimiter les territoires où s'appliquent les pouvoirs étatiques, elle définit leurs territoires de souveraineté et fixe également les limites physiques, territoriales, d'appartenance à une nation commune. Bien qu'elle puisse parfois se superposer à un élément géographique matérialisant une rupture physique réelle (fleuve, chaîne de montagne par exemple: frontières dites naturelles), il s'agit en réalité d'une limite abstraite, une construction de l'esprit humain pour identifier les territoires où s'appliquent les lois d'un État, s'exercent les compétences de telle ou telle institution, s'organise l'Etat institutionnellement et territorialement ; elle représente également une limite mentale pour les populations vivant de part et d'autre, limite faisant référence à l'histoire, la symbolique, l'affectif ou la culture, et qui contribue au développement de perceptions territoriales et des sentiments d'appartenance distincts. Le premier aspect de la frontière et donc son caractère limitant, enveloppe protégeant le territoire de l'État. La présence des forces militaires ou de police, contrôlant les flux entrants et sortants au niveau frontalier, est la preuve de ce rôle protecteur et la démonstration du contrôle exercé par l'État sur le territoire délimité par la frontière. La protection du territoire, selon les situations, se traduit par une ouverture plus ou moins importante des frontières. Pour ce qui concerne notre cas d'étude, la frontière franco-espagnole a par exemple été totalement fermée

---

<sup>18</sup> Ibid

<sup>19</sup> HARGUINDEGUY, Jean Baptiste. *La frontière en Europe, un territoire?*, L'Harmattan, 2007



pour préserver la France du franquisme à son époque, ce qui laisse des marques encore aujourd'hui, nous le verrons, sur le territoire transfrontalier. On le voit également dans l'actualité avec la question de l'immigration tunisienne vers l'Europe via l'Italie, qui réveille en France la volonté de refermer ses frontières. Dans certains cas, la frontière peut être totalement fermée, y compris physiquement. Les murs érigés au cours du temps pour faire des frontières des limites hermétiques en sont l'exemple: rideau de fer, mur de Berlin, ou murs entre Israël et Palestine, entre USA et Mexique.

L'une des fonctions associées à ce rôle de limite endossé par la frontière est la capacité à définir altérité et identité par rapport à la nation. Le nationalisme, selon Beck, se définit par deux phénomènes, l'un interne à la nation, l'autre externe. Le premier consiste à construire une identité homogène interne à la nation, c'est-à-dire à y gommer les différences, le second cherche à définir l'altérité, produire et stabiliser les différences à l'extérieur de la nation, et également exclure de la nation cet Autre (Beck, 2007)<sup>20</sup>. Jusqu'à la frontière, on se trouve au sein du territoire de la nation, la frontière permet à la fois de s'attacher à une unité propre et de se positionner par rapport au voisin. Au delà de la frontière, on trouve l'autre, celui qui n'appartient pas à la nation et qui en est exclu. Fixer les frontières de l'État revient à définir le territoire de la nation, l'ancrer à un territoire. La frontière participe donc à la définition de la nation et à la construction de son identité.

Tout ceci est le rôle traditionnel joué par la frontière en lien avec le modèle de l'Etat-nation. Cependant, la mise en place des frontières a des conséquences sur les pratiques des populations, qui mettent en évidence l'autre fonction de la frontière: elle peut en effet apparaître comme une interface entre les Etats, vectrice de développement d'échanges. A l'heure de la globalisation et dans le contexte particulier de la construction européenne, la frontière tendrait à passer du statut de ligne de coupure à celui de zone d'échanges, c'est en tout cas un des objectifs européens dans l'optique de développement de la cohésion territoriale de l'Union. Son caractère de « coupure » semble évoluer en celui de « couture » pour reprendre l'expression de Claude Courlet<sup>21</sup>.

## b) La frontière, lieu d'échanges

Les entités de part et d'autre de la frontière fonctionnant de manière distincte, certaines caractéristiques socio-économiques et politiques sont également distinctes. Ces différences favorisent le développement de flux de différentes natures au travers de la frontière. Une fiscalité différente, des possibilités d'emploi plus importantes, certaines caractéristiques culturelles, peuvent attirer les populations de l'autre côté d'une frontière. Les échanges peuvent être de nature économique. Les taxes sur certains produits (tabac, alcool, essence par exemple) peuvent être différentes en fonction des pays, conduisant à des différences de prix notables. Les activités de contrebande liées à certains produits se développent souvent au niveau des frontières, malgré la surveillance douanière. D'autres échanges sont de nature politique : traverser une frontière peut être un moyen d'échapper à la justice de son pays. Dans le cas du Pays Basque, de nombreux opposants au franquisme ont par exemple trouvé refuge en France pour se protéger des risques encourus en Espagne. En terme d'emploi également, les flux transfrontaliers de travailleurs encouragés par des marchés de l'emploi plus ou moins favorables ou des salaires plus ou moins avantageux, prennent parfois une ampleur importante et peuvent conduire à des tensions: les travailleurs français ont par exemple été pointés du doigt fin

---

<sup>20</sup> BECK Ulrich. « La condition cosmopolite et le risque du nationalisme méthodologique »

<sup>21</sup> COURLET, Claude. « La frontière: coupure ou couture? », *Economie et Humanisme*, n°301, Mai-Juin 1998, p 5-12.

2009 par le parti conservateur Suisse. Le développement d'échanges constitue un effet inhérent à la mise en place d'une frontière.

Paradoxalement, le dépassement de la frontière, barrière et limite, assure donc aussi une fonction de mise en relation, devient moteur d'échanges. La frontière semble « désormais perçue moins comme un frein que comme un levier du développement » (Amilhat-Szary, Fourny, 2006)<sup>22</sup>. Pour Velasco-Graciet, les zones frontalières passent même d'un statut « d'espaces proscrits », lié à leur caractère périphérique par rapport à l'Etat-nation centralisé, seul valable, à celui « d'espaces prescrits », symboles de la construction d'une Europe sans frontières (Velasco-Graciet, 2006)<sup>23</sup>.

Sous l'effet des phénomènes comme la globalisation ou l'europanisation, l'évolution du rôle de l'État-nation conduit à une évolution de celui de ses frontières. L'aspect limitant, la « frontière coupure » lié à l'avènement de l'Etat-nation laisse progressivement place à la « frontière couture », moins rigide. Elle tend à devenir un réel territoire de vie et de projet, avec sa propre dynamique. Plus qu'une ligne, la frontière se conçoit désormais comme un espace frontalier s'étirant de part et d'autre de la frontière elle-même. De plus, certains acteurs ont acquis au fil du temps une solide expérience de travail avec leurs homologues frontaliers, devenus des partenaires. Les initiatives locales de coopération transfrontalière se développent parfois spontanément, dès lors que les échanges transfrontaliers posent des problématiques partagées auxquelles seul un travail coordonné est à même de répondre entièrement.

### c) La frontière au sein de l'Union Européenne

La construction européenne est l'un des phénomènes supranationaux influençant l'évolution du modèle de l'Etat nation. Au départ d'initiative économique, les champs d'action de l'Union Européenne se sont élargis. L'Europe s'est dotée d'institutions supranationales, d'un début de législation commune, cherche à mettre en place des politiques communes, et par le biais des programmes de coopération transfrontalière par exemple, œuvre pour le développement d'une cohérence territoriale européenne qui passe en particulier par une disparition ou du moins un gommage progressif de ses frontières internes, en tout cas sur le plan économique (fin des frontières douanières, et monétaires avec la monnaie unique). En outre, l'Europe cherche à se construire sur un modèle mettant en avant ses régions: la construction européenne peut être vue comme une manière pour les États européens d'intégrer les évolutions de la globalisation en remodelant les structures institutionnelles traditionnelles.

L'Europe est le continent où est née la notion d'État-nation, et l'objet qui lui est naturellement associé puisqu'il a pour rôle premier de délimiter l'espace où s'applique le pouvoir d'un État: la frontière. Paradoxalement, c'est aussi le continent où à l'heure actuelle s'expriment les différentes formes de la frontière, de sa définition la plus traditionnelle de limite ou barrière étatique pour ce qui concerne les frontières externes de l'Union, à sa version la plus moderne et « globalisée » de territoire d'échanges au sein de l'espace européen. Les frontières internes à l'espace européen ont d'autant plus

---

<sup>22</sup> AMILHAT-SZARY, Anne-Laure, FOURNY, Marie-Christine. « Introduction, Territorialités nouvelles et évolutions de la frontière », in AMILHAT-SZARY, Anne-Laure, FOURNY, Marie-Christine. *Après les frontières, avec la frontière*, Editions de l'Aube, 2006

<sup>23</sup> VELASCO-GRACIET, Hélène. « Le destin rebondissant des zones frontalière, d'espaces proscrits en espaces prescrits », dans *Après les frontières, avec la frontière*, in AMILHAT-SZARY, Anne-Laure, FOURNY, Marie-Christine. *Après les frontières, avec la frontière*, Editions de l'Aube, 2006

tendance à revêtir un rôle de « couture » que l'Union Européenne a la volonté d'encourager leur ouverture. Au niveau économique, l'Europe œuvre pour une libre circulation des biens et des personnes favorisant l'émergence d'un marché unique européen, ainsi que pour un développement de la cohérence territoriale au sein de l'espace européen. Elle encourage donc le gommage des frontières étatiques, en premier lieu via les accords de Schengen instituant l'ouverture des frontières et le libre passage des hommes et biens au sein de l'espace européen, mais également par le biais de programmes transfrontaliers et de financements apportés aux projets de coopération transfrontaliers (programmes INTERREG par exemple).

#### d) Le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), nouvel outil de la politique transfrontalière européenne

Les acteurs de la coopération transfrontalière se regroupent au sein de structures leur permettant de développer leurs projets. Depuis 2006 notamment, ces structures peuvent être dotées d'une personnalité juridique propre en se constituant en Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT), qui constituent un cadre institutionnel pour la coopération. L'article premier du *Règlement (CE) No 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale* précise (alinéa 4) qu'un GECT « possède dans chacun des États membres la capacité juridique la plus large reconnue aux personnes morales par la législation nationale de l'État membre ». De ce fait, il peut « notamment acquérir ou aliéner des biens mobiliers et immobiliers, employer du personnel et ester en justice ». Le GECT est régi par ce règlement, par les statuts définis par les partenaires, et lorsque le règlement ne suffit pas par « les lois de l'Etat membre où le GECT a son siège » (article 2). Les statuts adoptés par le GECT fixent notamment les participations financières de ses membres (article 9, alinéa 2b). Enfin, le GECT fait l'objet d'une convention chargée notamment de fixer sa ou ses missions (article 8), dans la limite où celle(s) ci sont compatibles avec le rôle premier du GECT, précisé dans l'article premier, alinéa 2 :

« Le GECT a pour objet de faciliter et de promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et/ou interrégionale [...] entre ses membres [...] dans le but exclusif de renforcer la cohésion économique et sociale ».

Ceci est rappelé dans l'article 7, alinéa 2 et 3 :

2. « Le GECT agit dans le cadre des missions qui lui sont confiées, qui se limitent à faciliter et à promouvoir la coopération territoriale afin de renforcer la cohésion économique et sociale, et qui sont déterminées par ses membres, étant entendu qu'elles doivent toutes relever de la compétence de chacun d'entre eux en vertu de son droit national. »

3. « Plus particulièrement, les missions du GECT se limitent principalement à la mise en œuvre des programmes ou des projets de coopération territoriale cofinancés par la Communauté, au titre du Fonds européen de développement régional, du Fonds social européen et/ou du Fonds de cohésion »

Avec la création des GECT, la frontière peut devenir un territoire transfrontalier de projet réellement institutionnalisé, et disposant d'une marge de manœuvre relativement large puisqu'il dispose d'un statut juridique propre. Les Etats gardent cependant un rôle prépondérant, puisqu'un avis favorable préalable est indispensable à la création d'un GECT ainsi qu'à la modification substantielle de ses statuts (article 4, alinéas 3 et 6).

La double fonction de la frontière (Schéma 1) peut être par analogie rapprochée de celle d'un objet biologique particulier, la membrane plasmique ou membrane cellulaire (Schéma 2).

La membrane de la cellule est un des éléments qui définit son identité, plus précisément son identité en tant que territoire. Elle délimite le volume cellulaire: l'intérieur est la cellule, l'extérieur est un territoire d'une autre nature, l'extra-cellulaire. L'une de ses fonctions est la protection de la cellule des éventuels dangers extérieurs. L'identification d'éléments étrangers à la cellule peut se réaliser à sa surface, au niveau de la membrane.

Une autre fonction de la membrane plasmique est d'assurer les échanges nécessaires à la vie de la cellule, et de la vie de la cellule au sein d'un ensemble plus large, multicellulaire parfois. Les flux de matière au niveau de la membrane se réalisent spontanément, résultat d'un différentiel entre composition intérieure et extérieure tendant à s'équilibrer via un flux spontané ou par l'action de molécules particulières. Le différentiel de part et d'autre de la membrane est parfois entretenu par la cellule elle-même et permet de conserver des conditions optimales au sein de la cellule pour sa survie et la réalisation de certaines fonctions. Ces flux de matière permettent l'alimentation en matière et énergie de la cellule, l'évacuation d'éléments nocifs, mais aussi la communication avec les cellules voisines. C'est également par le biais des membranes que les connexions entre les cellules se réalisent et que celles-ci se structurent en tissus cellulaires.

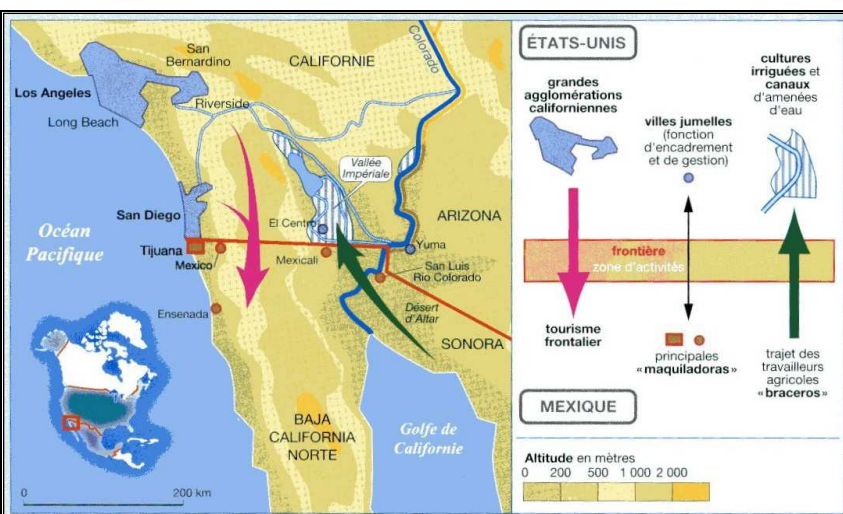


Schéma 1: Frontière limite et interface d'échanges (source :louisemichelchampigny.ac-creteil.fr)

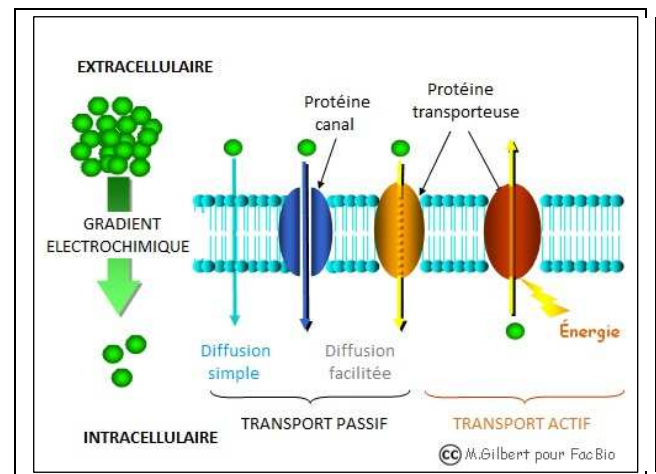


Schéma 2: Membrane cellulaire limite et interface d'échanges (source: facbio.com, modification personnelle)

La frontière qui semblait être un objet figé et marginal est en quelque sorte redécouverte : elle est en réalité en évolution constante, et aujourd'hui replacée au cœur à la fois de la géopolitique européenne et des recherches en sciences sociales. Elle oscille entre sa fonction de limite et sa fonction de lien, est à la fois une ligne séparatrice et un territoire d'échanges, selon qu'on se place à l'échelle locale, nationale ou européenne, ou selon le domaine étudié (institutionnel, structurel, fonctionnel, idéal, comme nous nous proposerons de l'étudier dans notre cas). La frontière est « mouvante

dans sa nature [...] selon les situations historiques, les rapports de force, les changements économiques et politiques nationaux, mondiaux ou à l'échelle d'un (sous)continent, [...] elle est également mouvante dans l'espace géopolitique : ainsi, l'ouverture des frontières au sein de l'Europe entraîne-t-elle le renforcement des frontières autour de l'Europe »<sup>24</sup>. La frontière joue également un rôle important dans les processus d'identification, c'est notamment le cas sur notre terrain d'étude où l'identité basque est présente de part et d'autre de la frontière.

## 22. La place du territoire dans la construction de l'identité

### a) Le point de vue constructiviste : l'identité comme processus

Plutôt que de parler d'identité, nous parlerons d'identification ou de construction identitaire en nous référant au point de vue constructiviste qui s'est développé ces vingt dernières années, qui est par certains décrit comme une « révolution constructiviste en sciences sociales » (Avanza, Laferté, 2005)<sup>25</sup>. En effet, et selon ce positionnement, l'identité serait sans cesse en construction, en évolution permanente, et non une donnée figée comme présentée du point de vue essentialiste. Celui-ci décrit l'identité comme intangible ou préexistante pour l'individu, servant ainsi à exprimer ce qui est constant chez soi ou chez les autres. C'est également une manière de figer la notion afin de donner davantage de poids aux revendications, notamment politique, qu'elle incarne, en en faisant une donnée fixe, non négociable<sup>26</sup>. On reconnaît depuis les années 60 ou 70 qu'il s'agit davantage d'un processus, d'une dynamique, que d'un état figé et inébranlable (DiMeo, 2008)<sup>27</sup>. Pour Abélès, l'anthropologie vise ainsi à « appréhender comme une construction dont il s'agit de rendre compte » ce qui auparavant apparaissait comme une réalité, une « donnée élémentaire »<sup>28</sup>. La construction identitaire peut être définie comme un processus, sans cesse renouvelé, permettant de repérer l'identique et le différent, le même et l'autre (altérité). Notre but ici est de préciser les ressorts de cette construction identitaire à l'échelle d'un groupe d'individus, et notamment la place occupée par le territoire dans l'identification.

Avanza et Laferté distinguent dans la notion générique d'identité trois processus : identification, image sociale et appartenance<sup>29</sup>. L'identification est une démarche effectuée par des autorités institutionnelles (Etat, partis politiques, organismes sociaux entre autres). Cette identification confère à l'individu ou aux groupes des droits, le droit de vote par exemple pour l'identification en tant que citoyen par l'Etat, et des devoirs vis-à-vis de cette autorité (l'individu est, ou non, reconnu par cette autorité et appartient, ou non, à la communauté d'individus reconnus). L'image sociale se construit à partir des discours du groupe ou de l'individu ainsi qu'avec les discours produits à son propos, par les guides touristiques par exemple pour le groupe. Elle se construit en partie

---

<sup>24</sup> BOURE, Robert. « Régions frontalières, télévision et communication électronique », *Sciences de la société*, n°37, Février 1996, p. 112-129

<sup>25</sup> AVANZA, Martina, LAFERTE, Gilles. «Dépasser la « construction des identités » ? Identification, image sociale, appartenance», *Genèses*, n° 61 (Point critique), Décembre 2005, p. 134-152

<sup>26</sup> Ibid

<sup>27</sup> DI MEO, Guy. *Le rapport identité/espace, Éléments conceptuels et épistémologiques*, 2008, [En ligne], publié le 26 Mai 2008. URL: <http://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00281929/>. Consulté le 29 Avril 2011.

<sup>28</sup> ABELES, Marc. « De l'Europe politique en particulier et de l'anthropologie en général »

<sup>29</sup> AVANZA, Martina, LAFERTE, Gilles. «Dépasser la « construction des identités » ? Identification, image sociale, appartenance »

autour des lieux et paysages symboliques, des monuments, etc. Les liens entre l'identité collective et le territoire sont perçus comme particulièrement importants. Di Meo, comme nous le verrons dans la partie suivante, tente de les expliquer grâce à une analogie avec l'identité individuelle : le territoire serait pour l'identité collective ce que le corps est pour l'identité individuelle. Ces deux processus sont en grande partie externes à l'individu. L'appartenance est d'avantage une autodéfinition de l'individu, sa « participation à la chose collective [...], un travail d'appropriation des identifications ou images diffusées au sein d'institutions sociales auxquelles l'individu participe »<sup>30</sup>. Cette appartenance peut renvoyer à plusieurs groupes, l'individu faisant valoir une appartenance en fonction du contexte. Ainsi, les individus appartenant à une ethnie donnée se distinguent par leur pratique d'une certaine religion, l'utilisation d'une langue donnée, etc.

## b) Construction identitaire individuelle et collective

Selon DiMeo, construction identitaire individuelle et collective sont intimement liées, il s'agit en réalité de processus complémentaires : on peut parler de co-construction identitaire individuelle et collective. L'identification personnelle passe par une intériorisation par l'individu de son contexte de vie, et réciproquement l'identification collective passe par la projection sur le groupe des attributs généraux de l'individu (DiMeo, 2008)<sup>31</sup>. En outre, l'identification, individuelle ou collective, a deux composantes: elle est le fruit de l'existence de structures qui s'imposent à l'individu ou au groupe (Dieu ou État par exemple: identification « par le haut »), mais aussi, dans nos sociétés postmodernes, d'une réflexivité de l'individu ou du groupe par rapport à des caractéristiques qui leurs sont propres (identification « par le bas »). Cette seconde dimension semble prendre aujourd'hui le pas sur la première (DiMeo, 2008)<sup>32</sup>. En effet, la multiplicité des structures dans lesquels l'individu évolue simultanément, ainsi que l'évolution de certaines structures qui semblaient jusqu'alors invariantes et stables (place de la religion, ou comme nous l'avons vu remise en question de l'Etat-nation par la globalisation), ainsi que l'émergence d'une société plus individualiste, semblent favoriser la primauté du sujet sur les structures qui s'imposent à lui.

## c) Le territoire comme élément d'identification : le concept de territorialité

Le premier des éléments entrant en jeu dans la construction « par le bas » de l'identité individuelle est le corps de l'individu. C'est son premier espace de vie en quelque sorte, c'est par lui qu'il interagit avec les autres, c'est la seule chose qui n'appartienne qu'à lui. Le corps est la base, le support de toute identité. Par extension de ce corps, la spatialité dans laquelle s'inscrit l'individu est prépondérante dans la construction de son identité: il s'agit de son espace vécu, pratiqué ou imaginé, ainsi que des lieux particuliers qui ont jalonné sa vie. Ces lieux n'ont pas de valeur en eux mêmes mais plutôt par les souvenirs et vécus auxquels ils sont associés: par le lieu, l'individu matérialise un souvenir, une séquence importante de sa vie qui, lui, participe à son identification (DiMeo, 2008)<sup>33</sup>.

La notion de territorialité se fonde sur ce statut de l'espace et des lieux en tant que référents symboliques participant à la construction identitaire individuelle ou collective. Pour Raffestin, la territorialité est le système de relations qu'entretient un

---

<sup>30</sup> Ibid

<sup>31</sup> DI MEO, Guy. *Le rapport identité/espace, Éléments conceptuels et épistémologiques*

<sup>32</sup> Ibid

<sup>33</sup> Ibid

individu ou une collectivité avec l'extériorité et l'altérité, soit à la fois le territoire et les autres individus (Raffestin, 1980)<sup>34</sup>. La relation avec le territoire intervient dans les rapports avec les hommes. Pour le groupe, l'ancrage à un territoire, la définition de lieux symboliques cristallisant un trait de caractère ou un événement historique fondateur, sont des éléments importants de la construction de son identité et de la définition des distances relationnelles avec les autres groupes. « Les référents spatiaux sont pour l'identité collective l'équivalent du corps pour l'identité individuelle » (DiMeo, 2008)<sup>35</sup>. Dans le contexte français, il identifie quatre éléments de territorialité: les monuments culturels et historiques, les lieux de mémoire, les formes territoriales et les frontières, les paysages emblématiques.

La frontière, en tant qu'élément marquant du territoire, peut être associée à une histoire, une symbolique, des pratiques entrant en jeu dans l'identification. Son évolution, son gommage même partiel par la coopération transfrontalière contribue à affecter et remodeler l'identification des groupes qui s'y réfèrent. C'est un des objectifs de notre travail que de questionner les effets sur l'identification de l'action sur la frontière.

---

<sup>34</sup> RAFFESTIN, Claude. *Pour une géographie du pouvoir*, Paris : Litec, 1980

<sup>35</sup> DI MEO, Guy. *Le rapport identité/espace, Éléments conceptuels et épistémologiques*

# BILAN : PROBLEMATIQUE GENERALE ET CAS D'ETUDE

---

Au terme de cette analyse théorique, il semble que les deux notions principales abordées dans ce PFE, celles de frontière et d'identité, ne sont pas aussi figées qu'elles peuvent le paraître au premier abord. Sous l'effet de phénomènes supranationaux tels que la globalisation ou l'europanisation, et infranationaux avec le renforcement du poids des régions au sein des Etats, le modèle de référence de la géopolitique moderne qu'est l'Etat nation est remis en question, sans toutefois être dépassé : il évolue, change à la fois de nature (reterritorialisation) et de fonction (accompagnement des stratégies de glocalisation, défense de l'ethnos national). Les définitions classiques de la frontière et de l'identité nationale, fortement liées à celle de l'Etat nation classique, évoluent en parallèle de l'évolution de cette structure de référence.

Au sein de l'espace européen notamment, la frontière semble passer d'un statut de ligne de coupure à celui de territoire de projet et de lien, de lieu redécouvert favorable à la mise en place d'échanges. Sa fonction de limite entre l'espace abstrait de l'identité nationale et de l'altérité semble également dépassée. L'identité, quant à elle, se conçoit davantage comme un processus évolutif que comme une donnée figée telle que la considère le point de vue essentialiste. Dans la vision constructiviste développée ces dernières décennies, elle est vue comme une construction, qui semble d'une part de moins en moins mobiliser les structures de référence telles que l'Etat nation dont la stabilité est remise en question à l'heure de la globalisation, et d'autre part s'appuyer sur le rapport des groupes aux territoires et aux autres (notion de territorialité).

Ainsi, territoires transfrontaliers et constructions identitaires se posent comme des notions évolutives et interreliées. Il paraît pertinent de vouloir questionner les liens réciproques qui existent entre elles : quels peuvent être les impacts de la coopération transfrontalière en tant que projet de territoire sur les constructions identitaires qui existent sur ce territoire transfrontalier ? Dans quelle mesure et de quelle façon ces processus d'identification sont-ils pris en compte dans la coopération transfrontalière en tant que projet de territoire ?

Nous avons choisi pour aborder ces questions le cas de la coopération transfrontalière entre France et Espagne au niveau du Pays Basque. Ce terrain paraissait pertinent du fait de l'existence de plusieurs structures de coopération que nous présenterons dans la partie suivante, et également en raison de la dimension identitaire qui nous paraissait intéressante à aborder dans le cas basque. Les fortes revendications liées à l'identité basque, qui vont jusqu'à l'utilisation de la violence symbolisée par l'action de l'organisation terroriste basque ETA, nous ont poussés à vouloir questionner la place de la coopération transfrontalière dans ce contexte identitaire qui semble particulièrement tendu. Sur un plan pratique, ce terrain paraissait opportun, la participation à un échange Erasmus d'un semestre à Madrid permettant un accès facilité au terrain, et une maîtrise du castillan nécessaire au travail de terrain. Le castillan permettait aux acteurs rencontrés en Espagne d'exprimer aisément leurs idées, que nous étions nous-mêmes capables de comprendre. La partie qui suit vise à présenter ce terrain du point de vue de la coopération transfrontalière et de la construction identitaire, de façon à préciser notre problématique générale et l'adapter à notre cas d'étude.